

**Attestation n° 020I**

émise le : 10 septembre 2023

valable jusqu'au : 10 septembre 2025

selon le dossier technique n° PPF/034-4

L'entreprise soussignée,

SOCIETE : **LEUL Menuiseries**

## **ZI de Louzy, 4 rue du petit rosé - 79100 THOUARS**

Signataire de la Charte de Qualité « Fenêtres Bois 21 » s'engage à respecter les engagements suivants :

**Qualité technique :**

- Avoir obtenu un Avis de Conformité de **FCBA** sur la base d'un dossier technique d'évaluation.
- Avoir subi par FCBA une évaluation initiale de son système de contrôle qualité de production ;
- Effectuer un autocontrôle de sa production sur la base de l'évaluation initiale et d'un cahier des charges commun élaboré par FCBA ;
- Faire effectuer par FCBA une visite de contrôle de la gamme et du système qualité tous les 2 ans ;
- Renouveler le dossier technique d'évaluation et les essais, à chaque transformation notable de son processus de fabrication ou dans un délai maximum de quatre ans.

**Qualité environnementale :** met en œuvre les quatre engagements de progrès définis avec l'

- Réduire les consommations d'eau, d'énergie non-renouvelable et de matière (bois)
- Trier pour traiter et/ou valoriser au mieux les déchets
- Privilégier les bois issus de forêts gérées durablement.
- Réduire les émissions de C.O.V (Composés Organiques Volatiles).



**Qualité sociétale :**

- Concevoir et fabriquer en France l'ensemble des produits de chaque gamme labellisée.
- Engager avec l'**OPPBTB** La prévention BTP une démarche de prévention et d'amélioration des conditions de travail en atelier. Réaliser au minimum annuellement une évaluation des risques professionnels (troubles musculo-squelettiques ; exposition aux poussières de bois ; sécurité des machines ; exposition au bruit ; exposition aux produits de synthèse dangereux) et la consigner dans le document unique.
- Qualité de service :**
- Aide à la conception en fonction des exigences architecturales et des performances requises.
- Remise d'une fiche d'entretien et de maintenance au maître d'ouvrage.

## **Pour sa gamme : GAMME 50**

Gamme (Nom commercial) et variantes associées	<b>GAMME 50</b>
Essences de bois	<b>Bossé</b> : purgé d'aubier, non traité, en bois massif
Système de finition provisoire (AF)	1 couche - pour toutes les essences de bois. Pas de finition complète (FI) appliquée en usine.
Epaisseur ouvrants	50 mm
Epaisseur dormants	48 mm
Liaison ouvrant - dormant	A recouvrement et jeu de 12 mm 2 profilés d'étanchéité sur ouvrant
Epaisseur max des vitrages	24 mm
Particularités	Appuis bois ou seuil aluminium 40 mm Panneau de soubassement porte-fenêtre contreplaqué 33mm + âme mousse PU

**Fenêtre, porte fenêtre et châssis en bois**  
**Grille dimensionnelle (\*)**

<b>Ouvrants à la française</b>	OF1	2250 x 800	PF1	2250 x 800
	OF2	2250 x 1600	PF2	2250 x 1600
	OF3	2250 x 2400 avec meneau intermédiaire	PF3	2250 x 2400 avec meneau intermédiaire
<b>Oscillo-battants</b>	FOB1	2250 x 800	PFOB1	2250 x 800

(\*) hauteur / largeur maximales en tableau et en mm

Normes de référence	Evaluation	Conformité
NF P 23-305 : Menuiserie en bois – Spécifications techniques des fenêtres, portes fenêtres et châssis fixes en bois	Examen sur plans et descriptifs	<b>OUI</b>
NF EN 13 307-1 et XP CEN/TS 13 307-2 : Ebauches et profilés semi-finis en bois pour usages non structurels	<b>Sans objet</b> : pas d'utilisation de carrelats lamellés-collés	
XP P 20-650 -1 & 2 : Fenêtres, portes fenêtres, châssis fixes et ensembles menuisés – Pose de vitrage minéral en atelier	Examen sur plans et descriptifs	<b>OUI</b>
§4.2 de NF P 23 305 : Durabilité biologique des éléments en bois	<b>Bossé (purgé d'aubier)</b> : essence de bois naturellement durable pour une classe d'emploi 3.2 si purgé d'aubier.	<b>OUI</b> Toutes les conditions climatiques et d'exposition sont compatibles.
FD DTU 36.5 P3 : Mise en œuvre des fenêtres et portes extérieures - mémento de choix en fonction de l'exposition	Exigences minimales respectées par essais de performances	<b>OUI</b>
§6.3.3 de NF P 23 305 : Procédé de Finition complète	<b>Sans objet</b> : pas de finition complète appliquée en usine	

**Performances**

selon NF EN 14 351-1+A2

Air, Eau, Vent	<b>A*4 E*7B V*B2</b> - rapport d'essais FCBA n°403/23/0534/A-1-V1
Résistances mécaniques (contreventement et torsion statique)	<b>Satisfaisant</b> - rapport d'essai FCBA n°404/08/311/619
Forces de manœuvres	<b>Classe 1</b> - rapport d'essais FCBA n°403/23/0534/A-1-V1
Capacité de résistances des dispositifs de sécurité	<b>Satisfaisant à 350N</b> - rapport d'essai FCBA n°7/CTBA-IBC/PHY/162/382
Efficacité des arrêts d'ouverture (NF P 20-501)	<b>Satisfaisant</b> – rapport d'essai FCBA n°7/CTBA-IBC/PHY/162/382
Résistance à l'ouverture et fermeture répétée	<b>Classe 2 (10 000 cycles)</b> – rapport d'essai FCBA n°404/08/186/343

**Performances Acoustiques**

PF 2vtx 2.18 x 1.45 (H x L) en Bossé avec seuil aluminium, soubassement panneau à base de bois

<p><b>R<sub>a,tr</sub> = 30 dB</b> R<sub>w</sub>(C, C<sub>tr</sub>) = 34 (-1 ; -4) dB Vitrage 4 / 16 (Ar) / 4 Rapport d'essais FCBA N°07/CTBA-IBC/PHY/111/2</p>	<p><b>R<sub>a,tr</sub> = 33 dB</b> R<sub>w</sub>(C, C<sub>tr</sub>) = 37 (-1 ; -4) dB Vitrage SP 10 / 10 (Ar) / 4 Rapport d'essais FCBA N°07/CTBA-IBC/PHY/111/1</p>
---	---

### Performances thermo-optiques $U_w / S_w^c / TL_w$

(ci-dessous sont présentés des exemples de performances des rapports de calcul référencés FCBA n° PC.CIAT/2015.279)

Performance du vitrage	Fenêtre 2 vantaux appui bois 1,48 x 1,53 m (H x L)	Porte-fenêtre 2 vtx Seuil alu et soubassement 2,18 x 1,53 m (H x L)
	$\lambda = 0,18$	$\lambda = 0,18$
$U_g = 1,1 \text{ W/(m}^2\cdot\text{K)}$ Sg de 61% et $\alpha=0.4$ Tlg de 80% Tgi spacer M	$U_w = 1,5$ $S_w^c = 0,41$ $TL_w = 0,52$	$U_w = 1,5$ $S_w^c = 0,44$ $TL_w = 0,56$
$U_g = 1,4 \text{ W/(m}^2\cdot\text{K)}$ Sg de 57% et $\alpha=0.4$ Tlg de 77% Tgi spacer M	$U_w = 1,7$ $S_w^c = 0,37$ $TL_w = 0,52$	$U_w = 1,8$ $S_w^c = 0,39$ $TL_w = 0,56$
$U_w$ exprimé en $\text{W/(m}^2\cdot\text{K)}$		

Cette attestation a été délivrée par IRABOIS, gestionnaire de la Charte de Qualité « Fenêtres Bois 21 », après mise en place d'un dossier technique FCBA, qui correspond à une évaluation en date du **10 septembre 2023** selon l'échantillonnage utilisé dans les rapports d'essais.

Cette attestation ne constitue pas une certification de produit au sens de la loi du 3 juin 1994.

L'entreprise signataire déclare avoir pris connaissance du règlement de la charte disponible sur le site [www.fenestresbois21.com](http://www.fenestresbois21.com) et s'engage à respecter les engagements décrits ci-dessus.

Le Président d'IRABOIS,  
gestionnaire de la Charte de Qualité

L'entreprise  
signataire


